



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit juillet à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 30 juin 2025

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN –
Mme Chantal ROTA - M. Bruno GEORGES - Mme Chantal CHARRONDIERE -
Mme Michelle MAITRE - M. Frédéric SAYROUX - M. Julien ROLLET -
Mme Marie-Laure HERCÉ - Mme Angélique PAPON - Mme Julie LAFFONT-DUPUY

Excusés : M. Cyril GROULARD donne procuration à Bruno GEORGES, Amélie SYBELIN donne procuration à Julie LAFFONT-DUPUY, GACON Romain donne procuration à Yves TAMIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Michelle MAITRE

Le procès-verbal du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil de ses décisions intervenues au titre de ses délégations.

Une déclaration d'intention d'aliéner sans exercice du droit de préemption communal est renoncée :

- N°07/2025, réceptionnée le 05 juillet 2025, parcelles AB142, 529 et 530– adresse 101 Route de Lyon, surface 769m² au prix de 90 000.00€.

FINANCES

DON AU CCAS DE L'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE LA PACAUDIERE

Il s'agit de l'association qui gère les biens de la paroisse et de l'école privée de La Pacaudière.

Dans le cadre de sa dissolution, elle avait déjà pris en charge la réfection de la Chapelle de l'Eglise où est installé le monument aux morts.

Elle a souhaité répartir le solde disponible de ses fonds entre des structures à fiscalité sociale et en particulier les activités sociales de la Commune, soit ce don d'un montant de 1 273.76€.

Le Conseil Municipal prend acte de ce généreux don et remercie chaleureusement l'Association.

ECRITURES COMPTABLES ACQUISITION NOUVELLE TONDEUSE ET REPRISE DE L'ANCIENNE – DECISION MODIFICATIVE 02/2025

Délibération n°2025/ 48

A la suite de l'acquisition de la nouvelle tondeuse et à la reprise de l'ancienne, des écritures de cession sont à prendre en compte afin d'ajuster le budget en conséquent.

SECTION INVESTISSEMENT

Article 192/040 ID – (moins-value) :	7 700.00€
Article 2157/040 IR – (valeur nette comptable) :	14 900.00€
Article 024 IR – (ajustement budget) :	- 7 200.00€

SECTION FONCTIONNEMENT

Article 6751/042 FD – (valeur nette comptable):	14 900.00€
Article 7751/77 FR – (opération réelle de vente) :	7 200.00€
Article 7761/042 FR – (moins-value) :	7 700.00€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Valide la décision modificative n°02/2025 susvisée,
- Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,
- Charge le Maire d'exécuter les mouvements des crédits,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025.

AMENDES DE POLICE 2026

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

TRAVAUX

✓ ROUTE DE VIVANS

Les précisions sont apportées sur le calendrier désormais fixé en fonction des travaux réalisés à PACAU COUTURE qui ont nécessité un nouveau report par la couche de roulement. Cette dernière sera réalisée dans la nuit du 22 au 23 juillet 2025.

La date d'inauguration sera normalement fixée au vendredi 05 septembre 2025.

✓ AUTRES TRAVAUX - POINT SUITE A LA COMMISSION DU 01.07.2025

- Agrandissement de la salle de musique - à partir du 15.07.25
- Changement des radiateurs à la salle d'évolution de l'école - début août 2025
- Isolation dans différents bâtiments – été/automne 2025
- Route de Grisolin – Consultation à lancer pour travaux en octobre 2025
- Route de Lyon – Aménagement des accotements
- Gendarmerie : la Roannaise de l'eau a commencé ses analyses et recherches sur la canalisation passant par l'emprise de la gendarmerie. Un rapport sera produit.

LOTISSEMENT LA TREILLE

AVENANT 01 AU MARCHE CHAVANY TP

Délibération n°2025/ 49

Vu la délibération n°2023/52 du 06 juin 2023 portant sur l'offre de CHAVANY TP retenue pour les travaux d'aménagement du lotissement La Treille,

A ce jour, les travaux de viabilisation sont terminés (tranche ferme). Une parcelle est attribuée et une maison y est en cours de construction.

En accord avec la société CHAVANY TP, il est acté que le délai de réalisation de la tranche optionnelle d'aménagement (travaux de terrassement, voirie, espaces verts, traitements des sols) est repoussé à 2028. Le permis d'aménager est modifié en conséquence.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Accepte l'avenant 01 susmentionné pour le marché CHAVANY TP,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget communal 2025.**

EMPRUNT RELAI EN SUBSTITUTION DU PRECEDENT

Délibération n°2025/47

Considérant que pour financer les investissements prévus dans le cadre des travaux du nouveau lotissement, il a été prévu au Budget Primitif 2025 du lotissement La treille de renouveler à l'emprunt.

M. le Maire explique que le prêt souscrit en 2023 de 350 000.00€ dont l'échéance de remboursement arrivait en août 2025 est relayé par un nouveau.

Il y a donc lieu de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire dans les conditions suivantes :

- Emprunt à court terme de 330 000.00€, d'une durée de 24 mois maximum, au taux fixe de 3.24%, avec remboursement trimestriel des intérêts, possibilité de rembourser par anticipation le prêt en partie ou en totalité sans indemnités,
- Déblocage des fonds en totalité ou par tranche, possible dans les 15 mois à compter de la signature de la présente offre de prêt,
- Frais de dossier à hauteur de 330.00€, soit 0.10% du montant emprunté prélevé lors du premier tirage.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté pour le prêt de 330.000,00€,**
- **Décide de demander au Crédit Agricole Loire Haute-Loire les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat,**
- **Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget annexe « Lotissement La Treille » les sommes nécessaires au remboursement des échéances,**
- **Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,**
- **Confère toutes les délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.**

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE - ACTUALISATION

Délibération n°2025/50

Vu la délibération n°2024-53 du 11 juin 2024 fixant le règlement intérieur des activités périscolaires pour l'année 2024/2025,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,

Le Conseil Municipal est invité à adopter les règlements intérieurs de la restauration scolaire et de la garderie avec une dernière évolution :

Les enfants devront avoir une deuxième paire de chaussures à l'entrée des locaux (ex : chausson, crock, basket, claquette, etc.) à la convenance des parents.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les règlements intérieurs des activités périscolaires mis en application à compter de la rentrée 2025/2026,
- Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.

ETUDES SURVEILLEES

Délibération n°2025/51

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi pour les missions de surveillance et d'encadrement effectuées par des personnels des établissements scolaires,

Vu la délibération n°2024/54 portant sur la mise en place des études surveillées et fixant notamment leur rémunération pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant qu'il est nécessaire de reconduire le dispositif pour l'année scolaire 2025/2026,

Le point est fait sur la distinction « études dirigées » et « études surveillées ». Le Conseil confirme l'intérêt de ce dernier dispositif et souhaite le reconduire pour l'année 2025/2026. Un échange d'information sera organisé avec la Directrice pour en connaître l'organisation pour cette nouvelle année scolaire.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire assurer les missions d'études surveillées, au titre d'activité accessoire, et pour l'année scolaire 2025/2026, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, revalorisée par décret n°2016-670 du 25 mai 2016,
- Précise que ces indemnités seront versées trimestriellement,
- Dit que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif communal.

CONVENTION POUR RENOUVELLEMENT HABILITATION CAF – FAMILLES RURALES

Délibération n°2025/52

L'association FAMILLES RURALES a obtenu le renouvellement de son habilitation par la CAF, d'espace vie sociale.

La convention doit intégrer les concours de la Commune de La Pacaudière (mise à disposition gratuite de locaux et subvention annuelle).

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs et de financement 2025-2026,
- Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

◆ POINT SUR DOSSIER PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le point est fait sur les dernières avancées de l'analyse réglementaire du projet suite aux échanges avec le syndicat du SCOT et de la DDT. Elles sont positives sur la faisabilité juridique du projet. En conséquence, URBASOLAR souhaite engager les études environnementales et un premier déplacement sur le terrain aura lieu le 17 juillet 2025 (étude hydrologique).

◆ USAGES DE L'EAU

Le point est fait sur le dernier arrêté préfectoral prolongeant les mesures de restriction des usages de l'eau.

◆ ANIMATIONS, MANIFESTATIONS

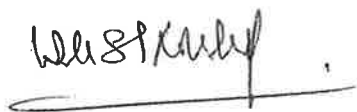
Le point est fait sur les prochaines manifestations (concours de pétanques, feu d'artifice, mapping du Petit Louvre). Les élus volontaires pour participer à l'organisation sont recensés.

◆ REMERCIEMENTS

Le comité de jumelage, le Sou des écoles et l'ADMR remercient le Conseil Municipal pour le versement de la subvention communale 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H15.

**Le Maire,
Jacques TRONCY**



**La secrétaire de séance,
Michelle MAITRE**

